



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 8 octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Johann Dupuis et consorts : « *Fermeture d'hébergements d'urgence à l'état de saturation : bis repetita ad eternam ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne communique activement (au moins 1x par année) des statistiques sur l'état d'occupation et le nombre de refus dans les hébergements d'urgences et les hébergements intermédiaires

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :

Le secrétaire :

